

21/02/2013

L'avis du Parlement européen légitime le dumping social et l'exploitation des travailleurs

La Confédération européenne des syndicats (CES) rejette avec force l'avis du comité du marché intérieur du Parlement européen sur la Directive d'exécution concernant le détachement des travailleurs adopté aujourd'hui. Du fait de ce document, qui sera transmis à titre d'avis au Comité de l'emploi et des affaires sociales (le principal Comité dans ce dossier), la protection des travailleurs passera au second plan par rapport aux objectifs du marché intérieur.

Les autorités nationales seront dissuadées de dénoncer les entreprises coupables de fraudes car seul un nombre limité de mesures de contrôle sera autorisé. De plus, un amendement vise à restreindre davantage encore la Directive sur le détachement des travailleurs en reconnaissant seulement un nombre limité de conventions collectives.

Veronica Nilsson, Secrétaire confédérale de la CES, a déclaré : « *Cet avis est une énorme déception et est inacceptable. L'objectif de la proposition de la Commission était d'améliorer la protection d'une catégorie très vulnérable de travailleurs contre l'exploitation. Le document adopté aujourd'hui va en réalité encore aggraver la situation actuelle. Chaque jour, des milliers de travailleurs détachés sont exploités comme une main-d'œuvre au rabais. Le Parlement européen ne peut pas simplement ignorer cette réalité au nom des principes du marché intérieur. La CES demande avec insistance au Comité de l'emploi et des affaires sociales de se distancier de cet avis et de lancer le débat sur la manière de s'attaquer à l'exploitation des travailleurs et au dumping social* ».

► La position de la CES sur le détachement est disponible sur <http://www.etuc.org/r/911>